

Alors la motion principale étant mise aux voix ;

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*, et l'acte qui l'amende ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Colby* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

*Ordonné*, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, pour y être de nouveau pris en considération.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité général sur le bill à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie des Poudres de l'*Acadie* ; et après avoir siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Rykert* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

*Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de réunir la caisse des veuves et des orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'*Ecosse*, et de créer une corporation pour administrer ces caisses ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Brecken* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait un amendement.

*Ordonné*, que le bill ainsi amendé en comité général soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le bill en considération.

*Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en *Canada*, pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest* ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Casey* fait rapport que le comité a examiné le bill et lui a enjoint d'en faire rapport sans amendements.

*Ordonné*, que le bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité général sur le bill pour incorporer la compagnie des phosphates et mines de la Puissance ; et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil ; et M. *Brecken* fait rapport que le comité a examiné le bill et y a fait des amendements.

*Ordonné*, que le bill ainsi amendé en comité général, soit maintenant pris en considération.

La Chambre procède, en conséquence, à prendre le bill en considération.

*Ordonné*, que le bill soit maintenant lu la troisième fois.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois.

*Résolu*, que le bill passe.

*Ordonné*, que le greffier porte le bill au Sénat et demande son concours.